

La mise en œuvre du projet nécessite des modifications au document complémentaire du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et des modifications au règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

En ce qui concerne le Plan d'urbanisme, les modifications proposées touchent les limites de hauteurs, les taux d'implantation ainsi que les milieux naturels et les espaces verts protégés.

Le projet de règlement vise principalement à reconnaître la hauteur, l'implantation et la densité des nouvelles constructions, des agrandissements et des démolitions et à encadrer le réaménagement du site proposé par le plan directeur de l'institution.

La propriété est située à l'intérieur du site patrimonial déclaré du Mont-Royal (anciennement arrondissement historique et naturel du Mont-Royal). Résultat de l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, des règles très strictes empêchent les propriétés institutionnelles implantées sur la montagne de faire des agrandissements, à moins de procéder à une modification du Plan d'urbanisme et à l'adoption d'un règlement en vertu de l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal.

PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCE D'INFORMATION

23 janvier 2013, 19 h

Lieu : Salle Marie-des-Neiges de l'Église Notre-Dame-des-Neiges,
5320, chemin de la Côte-des-Neiges

Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : ocpm.qc.ca

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

14 février 2013
ocpm.qc.ca/inscription

SÉANCE D'AUDITION DES OPINIONS

19 février 2013, 19 h

Lieu : Salle Marie-des-Neiges de l'Église Notre-Dame-des-Neiges,
5320, chemin de la Côte-des-Neiges

Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : ocpm.qc.ca

PUBLICATION DU RAPPORT

Pour recevoir le rapport de la consultation :
rapport@ocpm.qc.ca



DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DU COLLÈGE NOTRE-DAME

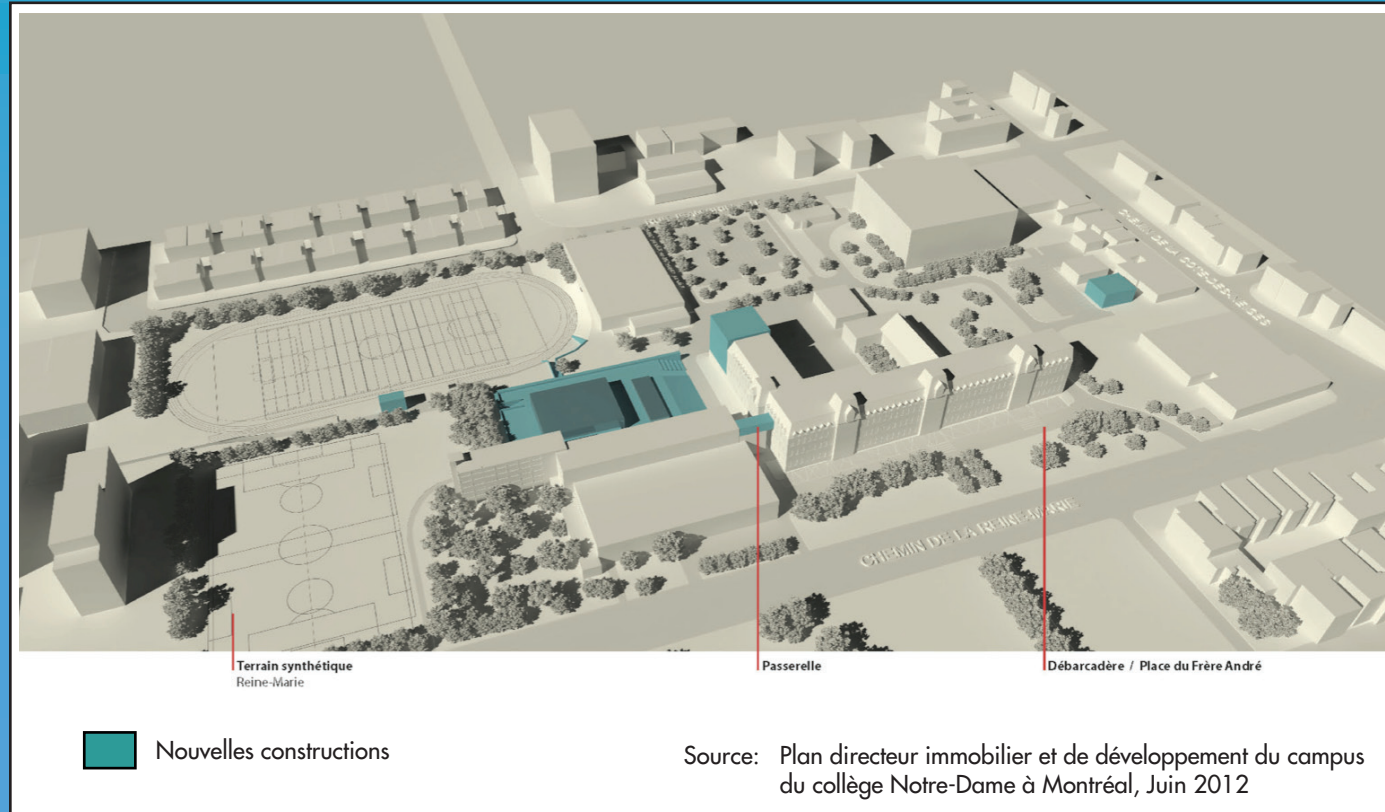
À PARTIR DU 23 JANVIER

À l'Église Notre-Dame-des-Neiges
Métro Côte-des-Neiges

**2002 MA VILLE
MA VOIX 2012**
10 ANS DE CONSULTATIONS
PUBLIQUES AUPRÈS
DES MONTRÉALAIS

Le projet présenté découle de la volonté du collège Notre-Dame de mettre à niveau et d'augmenter ses plateaux sportifs et ses espaces de détente destinés aux élèves. Par la même occasion, le collège désire requalifier les espaces extérieurs au pourtour du pavillon principal afin d'améliorer la qualité paysagère du site.

Les modifications demandées sont le réaménagement de la cour Sacré-Coeur afin d'y construire un centre sportif et culturel, l'agrandissement de l'aile B, la construction d'une passerelle entre les pavillons Notre-Dame et Lefebvre, le réaménagement du débarcadère, la démolition de la maison Renaud et de l'ancien entrepôt de charbon, la construction d'un espace d'entreposage, ainsi que l'aménagement d'une surface synthétique sur le terrain Reine-Marie.



MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

POUR TOUTE LA DOCUMENTATION

[OCPM.QC.CA](http://ocpm.qc.ca)

Copies papier disponibles, pour consultation sur place, aux bureaux de l'Office et du greffe.

QUESTIONS ET INSCRIPTIONS

GILLES VÉZINA

Attaché de recherche et de documentation
(514) 872-8510
documentation@ocpm.qc.ca